

## Pourquoi être bénévole au centre du Hautmont ?

✓ Pour **partager un projet commun** et manifester son adhésion à ce projet : « Chrétiens séduits par le Christ, venant d'horizons divers, nous nous sentons appelés à nous rassembler pour mettre en commun notre foi, notre joie et notre énergie **au service du Christ et de l'Eglise** en aidant le Hautmont à réaliser sa mission ». Extrait de la Charte intitulée : « la vie fraternelle au Hautmont ... un vécu et un horizon... »

✓ Pour **partager un état d'esprit commun : l'esprit d'équipe et de fraternité** est un des traits d'identité du Centre du Hautmont. Tous ceux qui collaborent à la mission du centre, sont invités à se rassembler dans la mesure du possible aux temps forts.

✓ Pour porter collectivement les missions du centre : l'action de chacun, aussi réduite soit elle, s'intègre dans un ensemble plus large. Nous avons à nous sentir **solidaires les uns des autres**. De bonnes relations entre bénévoles et salariés sont importantes pour la vie du Centre. Elles se vivent dans l'écoute et le respect mutuel. Ainsi il est important que la maison et les bénévoles dialoguent à intervalles réguliers pour faire le point sur la collaboration. Ce dialogue se vit soit avec le responsable du service, soit avec le directeur.

# Charte du bénévolat

## Pour une collaboration ajustée entre le Hautmont et les bénévoles

- Les bénévoles ont un rôle essentiel dans la vie matérielle et spirituelle du centre du Hautmont
- Leur présence est indispensable pour garantir la réalisation de la mission du Centre et de son projet.
- Cette charte définit l'esprit dans lequel il est souhaitable que se vive cette collaboration entre la maison et les bénévoles.

## Rappel de la vocation du centre du Hautmont

"Le Centre Spirituel du Hautmont est un lieu d'Eglise qui accueille toute personne et tout groupe en recherche de sens sur sa vie et l'évolution de la société, et désirant dialoguer, se ressourcer, se former par des retraites, des formations humaines et spirituelles ou de l'accompagnement.

Il est animé par une communauté de laïcs inspirée par la spiritualité ignatienne, vivant et témoignant de l'Amour et de l'Espérance chrétienne."

Les activités du Centre sont définies par le Comité d'Animation qui fait approuver par le Conseil d'Administration le programme ainsi que les services proposés par le Centre pour l'année ou les années à venir.



## Le bénévole s'engage à :

A être aux services des personnes accueillies qui sont au cœur de l'activité de la maison, à les accueillir avec tous les égards possibles, même si sa tâche n'est pas en lien direct avec l'accueil.

- ✓ Prendre un engagement de disponibilité, de régularité, de ponctualité, valable si possible pour une année scolaire.
- ✓ Suivre les activités de formation proposées pour pouvoir tenir son service de manière efficace. Ces formations prévoient une information approfondie sur les manières de faire et les procédures employées et les activités de la maison.
- ✓ Participer aux entretiens/bilans annuels proposés par le directeur ou le responsable de service. Ils permettent de faire le point et de pouvoir décider de la reconduction ou de l'interruption de la collaboration. Ce dialogue se vit soit avec le responsable du service soit avec le directeur.
- ✓ Respecter un délai de prévenance raisonnable s'il souhaite interrompre sa collaboration au cours de l'année scolaire.

## Le Hautmont s'engage à :

✓ Assurer l'intégration et la formation par tous les moyens nécessaires et adaptés : formation formelle, tutorat, constitution d'équipes. Le bénévole est suivi par un référent privilégié, bénévole ou salarié, avec lequel il peut évoquer les fruits, les joies mais également les difficultés rencontrées.

- ✓ Développer des équipes adhérant à son projet et connaissant bien les propositions de la maison. Pour atteindre cet objectif, le Hautmont invite fortement les bénévoles à participer chaque année à une ou plusieurs propositions inscrites dans le programme (atelier, session ou retraite). Le choix de(s) proposition(s) se fait en accord avec le directeur et le responsable du service. Dans ce cas, le financement des frais d'animation est assuré par le Centre ; une partie des frais de pension peut être également assurée par le centre, si les circonstances l'exigent.
- ✓ Prendre en charge les repas au centre lorsque que la nécessité du service oblige les bénévoles à y prendre leur repas au centre.
- ✓ Proposer un tarif préférentiel lorsque les bénévoles souhaitent prendre leurs repas au centre pour partager notamment un temps avec l'équipe.
- ✓ Garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.
- ✓ Dans le cas de difficultés profondes entre la maison et un bénévole, le Président joue un rôle de médiation et de conciliation.